

FLASH FLAVESCENCE DOREE 2018

TRAITEMENTS OBLIGATOIRES CONTRE LA CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE SECTEUR DE POITOU CHARENTES

- Arrêté du 19 décembre 2013 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur.
- Arrêté du 31 juillet 2000 établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire.
- Arrêté du 24 mai 2006 relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets

La flavescence dorée est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante. Il est transmis par un insecte vecteur, *Scaphoïdeus titanus*, de la famille des cicadelles. Cette maladie est toujours très présente dans les vignobles. La lutte contre l'insecte vecteur et l'arrachage des vignes infectées sont aujourd'hui les seuls moyens de ralentir la progression de la maladie dans les vignes en place. La lutte doit être collective pour être efficace.

Dates des éclosions de *Scaphoïdeus titanus*

- le 16 mai en Charente

Sources : FREDON, BNIC ...

Les traitements obligatoires doivent être appliqués aux dates indiquées ci-dessous mais il est possible que pour certaines communes, il y ait de légères modifications : le cas échéant, il faudra se référer en priorité à la préconisation diffusée par la FREDON Poitou-Charentes.

Protection des insectes pollinisateurs :

Lorsque des plantes en fleurs ou en période de production d'exsudats se trouvent sous des arbres ou à l'intérieur d'une zone agricole utile destinés à être traités par des insecticides ou acaricides, leurs parties aériennes doivent être détruites ou rendues non attractives pour les abeilles avant le traitement.

Dates de traitement pour les départements de la Charente et de la Charente-Maritime

. Dates retenues dans le cas de l'utilisation de produits non autorisés en Agriculture Biologique

	3 TRAITEMENTS	2 TRAITEMENTS	1+1/0 TRAITEMENTS (piégeage)
T 1 Larvicide	du 11 au 18 juin	du 11 au 18 juin	du 11 au 25 juin
T 2 Larvicide	À la fin de la rémanence du produit soit environ 14 jours généralement, soit du 25 au 2 juillet	Pour département 16 et 17 : À la fin de la rémanence du produit soit environ 14 jours généralement, soit du 25 au 2 juillet	PAS DE T2
T 3 Adulticide	A prévoir pour fin juillet. (Attendre confirmation du SRAL dans le BSV Vigne	PAS de T3	Déclenchement possible pendant 4 semaines courant juillet-août suivant les résultats de piégeage d'adulte.

Pour les communes en piégeage, les viticulteurs seront avertis individuellement du dépassement de seuil et donc du déclenchement du T3 par les GDON ou FDGDON.

Dates retenues dans le cas de l'utilisation des pyrèthrine d'origine naturelle.

Attention : le piégeage ne s'applique pas aux utilisateurs de **pyrèthrine d'origine naturelle** : ces derniers, sur les zones ou communes à 3, 2+1 ou 2 effectuent 3 larvicides et sur les zones ou communes à 1+1, 2 larvicides avec des **pyrèthrine d'origine naturelle** sur leurs parcelles de vignes.

Nombre de traitement à réaliser avec des pyrèthrine d'origine naturelles	3 TRAITEMENTS		2 TRAITEMENTS
Classement des communes en nombre de traitements obligatoires	3 TRAITEMENTS	2 TRAITEMENTS	1+1/0 TRAITEMENTS (piégeage)
T 1 Larvicide	du 11 au 18 juin	du 11 au 18 juin	du 11 au 18 juin
T 2 Larvicide	8 à 10 jours après le 1 ^{er} traitement	8 à 10 jours après le 1 ^{er} traitement	8 à 10 jours après le 1 ^{er} traitement
T 3 Larvicide	8 à 10 jours après le 2 ^{ème} traitement	8 à 10 jours après le 2 ^{ème} traitement	PAS DE T3

NB : L'autorisation de mise sur le marché (AMM) prévoit 3 applications maximum.

Cas des parcelles fortement grêlées le 26 mai 2018

L'épisode de grêle ayant affecté les bassins viticoles Aquitain et de Charentes-Cognac a pu entraîner des dégâts très importants sur certaines parcelles de vignes. Cependant, sur toutes parcelles présentant du feuillage, même restreint, les populations de cicadelles sont susceptibles de se développer et donc de transmettre la maladie. Elles restent ainsi soumises aux obligations de traitement. Afin de limiter la dérive et de maximiser l'effet des traitements, il est recommandé de traiter à la fin de la fenêtre de traitement (le plus tard possible) les parcelles gelées (sauf communication directe du GDON).

Dans la mesure où les dispositifs de pulvérisation le permettent, la quantité de bouillie appliquée pourra également être modulée en fonction de la hauteur réelle de la végétation à traiter (attention : ne pas modifier la concentration de produit dans la bouillie)

Nombre de traitements obligatoires par communes pour chaque département

ATTENTION

Toutes les parcelles déclarées contaminées en 2017 et qui n'ont reçu aucun insecticide homologué contre la cicadelle de la flavescence dorée devront obligatoirement appliquer 3 traitements (2 larvicides et 1 aduicide) même si la commune sur laquelle elle se trouve est à 1+1 traitement.

Les **vignes mères de greffons et de porte-greffes** doivent obligatoirement recevoir **trois** traitements.

Contacts en Région :

SRAL : Thierry Aumonier 05 56 00 42 43 - 06 32 26 45 59
thierry.aumonier@agriculture.gouv.fr

FREDON Poitou-Charentes : Laetitia Paulhac 09 77 02 33 38
laetitia.paulhac@fredonpc.fr

Département de la Charente

Liste des communes avec le nombre de traitements les concernant

Angeac Champagne	3	Mesnac	2
Angeac Charente	3	Les Métairies	3
Anville	2	Mons	2
Ars	1+1	Montboyer	2
Baignes Ste Radegonde	2	Montchaude	3
Barbezieux St Hilaire	3	Montigné	3
Bardenac	3	Mosnac	2
Barret	3	Mouldars	2
Bassac	2	Nercillac	3
Bemeuil	2	Nonac	2
Bessac	2	Nonaville	2
Blanzac Porcheresse	2	Oriolles	2
Boisbreteau	2	Passirac	3
Bonneuil	3	Péreuil	3
Bouteville	3	Poullignac	2
Boutiers St Trojan	3	Reignac	3
Bréville	3	Réparsac	3
Brie s/s Chalais	3	Rouillac	3
Brossac	3	Graves St Amant	3
Champmillon	2	St Amant de Nouère	3
Chantillac	2	St Aulais la Chapelle	3
Chassors	3	St Brice	3
Châteaubernard	3	St Cybardeaux	3
Châteauneuf s/Charente	3	St Félix	3
Châtignac	3	St Fort s/le Né	3
Cherves Richemont	3	St Laurent de Cognac	3
Chillac	2	St Laurent des Combes	3
Cognac	3	St Léger	2
Condéon	2	St Marial	3
Courbillac	3	St Médard de Barbezieux	3
Cressac St Genis	2	Auge St Médard	3
Criteuil la Magdeleine	3	St Même les Carrières	3
Echallat	3	St Palais du Né	3
Foussignac	3	St Preuil	2
Gensac la Pallue	3	Ste Sévère	3
Genté	2	St Simeux	3
Gimeux	3	Ste Souline	3
Gondeville	2	St Sulpice de Cognac	3
Guimps	2	St Vallier	2
Guizengeard	2	Salles de Barbezieux	3
Houlette	3	Salles d'Angles	3
Jamac	3	Sauvignac	2
Javrezac	3	Segonzac	3
Juillac le Coq	3	Sigogne	3
Lachaise	2	Sonneville	3
Lagarde s/le Né	2	Touvérac	2
Lignières Sonneville	3	Touzac	3
Louzac St André	3	Triac Lautrait	1+1
Mainxe	3	Vaux Rouillac	3
Mareuil	3	Verdille	2
Mérignac	3	Verrières	3
Merpins	1+1	Vibrac	3
		Vignolles	3

Département de la Charente (suite)

Liste des communes à 0 traitement (communes voisines)

Aignes et Puyéproux	Fiéac	Ronsenac
Aigre	Fleurac	Rouffiac
Ambérac	Fontclaireau	Rougnac
Ambleville	Fontenille	Roulet St Estéphe
Anais	Fouquebrune	St Amant de Montmoreau
Angeduc	Fouqueure	St Amant de Boixe
Angoulême	Garat	St Amant de Bonnieure
Asnières s/Nouère	Gardes le Pontaroux	St Angeau
Aubeville	Genac	St Avit
Aunac	Les Gours	St Bonnet
Aussac Vadalle	Gourville	St Ciers s/Bonnieure
Balzac	Grassac	Ste Colombe
Barbezières	Gurat	St Eutrope
Bayers	Hiersac	St Fraigne
Bazac	Jauldes	St Front
Bécheresse	Juignac	St Genis d'Hiersac
Bellon	Juillé	St Germain de Montbron
Bessé	Julienne	St Gourson
Bignac	Jurignac	St Groux
Birac	Ladiville	St Laurent de Belzagot
Bianzaguet St Cybard	Lamérac	St Projet St Constant
Bonneville	Laprade	St Quentin de Chalais
Bonnes	Lichères	St Romain
Bors de Montmoreau	Ligne	St Saturnin
Bors de Baignes	Linars	St Séverin
Bouëx	Longré	St Simon
Bourg Charente	Lonnes	St Sornin
Brettes	Lupsault	St Yrieix s/ Charente
Brie	Luxé	Salles de Villefagnan
Brie /s/ Barbezieux	Magnac Lavalette Villars	Salles Lavalette
Bunzac	Maine de Boixe	Sers
Cellettes	Mainfonds	Sireuil
Chadurie	Malaville	Souffrignac
Chalais	Marsle	Souvigné
Chalignac	Marcillac Lanville	Soyaux
Champagne Vigny	Marsac	Le Tâtre
Champnier	Marthon	Torsac
La Chapelle	Médillac	Tourriers
Charmant	Montbron	Touvre
Charme	Montignac Charente	Trois Palis
Charras	Montignac le Coq	Tusson
Chavenat	Montmoreau St Cybard	Valence
Chazelles	Mornac	Vars
Chenommet	Mouthiers s/Boême	Vaux Lavalette
Chenon	Moutonneau	Ventouse
Claix	Nabinaud	Verteuil s/ Charente
Combiers	Nanciers	Vervant
Condac	Nersac	Vilhonneur
Coulgens	Oradour	Villebois Lavalette
Coulonges	Orgedeuil	Villefagnan
Courcome	Orival	Villegats
Courgeac	Pérignac	Villejésus
Courlac	Pillac	Villejoubert
La Couronne	Plaizac	Villognon
Deviat	Plassac Rouffiac	Vindelle
Dignac	Poursac	Viville
Dirac	Pranzac	Vouharte
Douzat	Puymoyen	Voulgézac
Ebréon	Raix	Vouthon
Edon	Rancogne	Vouzan
Eraville	Ranville Breuillaud	Xambes
Les Essards	Rioux Martin	Yviers
Etriac	Rivières	Yvrac et Malleyrand
Feuillade	La Rochette	

Département de la Charente-Maritime

Liste des communes avec le nombre de traitements les concernant

Agudelle	2	Givrezac	3	St Fort s/Gironde	2
Allas Bocage	2	Les Gonds	2	St Genis de Saintonge	3
Arces	3	Gourvillette	3	St Georges Antignac	3
Archiac	3	Grandjean	2	St Georges des Agouts	3
Asnières la Giraud	3	Grézac	2	St Georges des Coteaux	2
Aujac	2	Guitinières	2	St Germain de Lusignan	2
Aumagne	3	Haimps	3	St Germain de Vibrac	1+1
Authon Ebéon	2	Jarnac Champagne	2	St Germain du Seudre	2
Avy	2	Jazennes	2	St Gregoire d'Ardenes	2
Bagnizeau	3	Jonzac	2	St Hilaire de Villefranche	2
Ballans	3	Juicq	2	St Hilaire du Bois	3
Barzan	3	Lonzac	2	St Julien de l'Escap	2
Beauvais s/Matha	2	Lorignac	2	St Léger	2
Bercloux	2	Louznac	3	St Maigrin	1+1
Berneuil	3	Macqueville	3	St Martial de Mirambeau	3
Bliron	2	Massac	3	St Martin d'Ary	2
Blanzac Les Matha	3	Matha	3	St Martin de Juillers	3
Bois	3	Mazerolles	2	St Maurice de Tavemole	2
Boisredon	3	Meschers s/Gironde	2	Ste Mème	2
Bougneau	2	Messac	2	St Ouen la Thene	2
Boutenac Touvent	2	Meursac	3	St Palais de Phiolin	3
Bresdon	3	Migron	3	St Pierre de Juillers	3
Brie s/s Archiac	3	Mirambeau	3	St Quantin de Rançanne	3
Brie s/s Matha	3	Moings	2	Ste Ramée	2
Brie s/s Mortagne	3	Mons	3	St Romain de Benêt	2
Brives s/Charente	2	Montguyon	2	St Sauvant	3
Brizambourg	2	Montils	3	St Seurin de Palenne	2
La Brousse	3	Montlieu la Garde	2	St Sever de Saintonge	3
Burie	3	Montpellier de Médillan	3	St Sigismond de Clermont	3
Chadenac	2	Mortagne s/Gironde	3	St Simon de Bordes	2
Chamouillac	3	Mortiers	1+1	St Simon de Pellouaille	2
Champagnolles	3	Mosnac s/Seugne	3	St Sorlin de Conac	3
Chaniers	3	Nantillé	2	St Thomas de Conac	3
La Chapelle des Pots	2	Neuillac	3	Saintes	2
Chartuzac	3	Neulles	2	Salignac de Mirambeau	3
Chenac St Seurin d'Uzet	3	Neuvicq	2	Salignac s/Charente	3
Chérac	3	Neuvicq le Château	3	Sémillac	3
Cherbonnières	3	Nieul Les Saintes	2	Semoussac	3
Chermignac	2	Nieul le Virouil	3	Semussac	2
Clam	2	Orignolles	2	Le Seure	2
Clion s/Seugne	3	Ozillac	3	Siecq	3
Colombiers	2	Pérignac	3	Sonnac	3
Conzac	2	Pessines	2	Soubran	2
Coulonges	2	Plassac	2	Souméras	2
Courcerac	3	Pons	2	Tanzac	2
Courcoury	3	Port d'Envaux	2	Tesson	2
Courpignac	3	Préguillac	3	Thaims	3
Coux	3	Prignac	3	Thénac	3
Cozes	2	Réaux	2	Thézac	2
Cravans	2	Rétaud	2	Thors	3
Dompierre s/Charente	3	Rloux	2	Les Touches de Périgny	3
Le Douhet	2	Rouffiac	3	Tugéras St Maurice	2
Echebrune	2	Rouffignac	3	Vanzac	2
Écoyeux	3	St André de Lidon	2	Varaize	3
Les Eglises d'Argenteuil	3	St Bonnet s/Gironde	3	Vénérand	2
Epargnes	2	St Bris des Bois	2	Villars en Pons	2
Fléac s/Seugne	2	St Césaire	3	Villars les Bois	3
Floirac	3	St Ciers Champagne	2	Villexavier	2
Fontaines d' Ozillac	2	St Ciers du Taillon	3		
Fontcouverte	2	St Dizant du Bois	2		
La Frédière	2	St Dizant du Gua	3		
Gémozac	3	St Eugène	3		

Département de la Charente-Maritime (suite)

Liste des communes à 0 traitement (communes voisines)

Algrefeuille d'Aunis	Courant	Montroy	St Martial de Vitaterne
Aix	Courcelles	Moragne	St Martin de Coux
Alias Champagne	Courçon	Mornac s/Seudre	St Martin de Ré
Anais	Cram Chaban	Le Mung	St Médard
Angliers	Crazannes	Muron	St Médard d'Aunis
Angoulins	Cressé	Nachamps	St Nazaire s/Charente
Annepont	Croix Chapeau	Nancras	St Ouen d'Aunis
Annezay	La Croix Comtesse	Néré	St Palais de Négrignac
Antezant la Chapelle	Dampierre s/Boutonne	Nieul s/Mer	St Palais s/Mer
Archingey	Doeuil s/le Mignon	Nieulle s/Seudre	St Pardoult
Ardillères	Dolus d'Oléron	Les Nouillers	St Pierre d'Amilly
Ars en Ré	Dompierre s/Mer	Nuaille d'Aunis	St Pierre de l'Isle
Arthenac	Echillais	Nuaille s/Boutonne	St Pierre d'Oléron
Arvert	Ecurat	Paillé	St Pierre du Palais
Aulnay	Les Eduts	Péré	St Porchaire
Balanzac	Esnandes	Le Pin	Ste Radegonde
Ballon	Les Essards	St Denis du Pin	St Romain s/Gironde
La Barde	Etaules	Pisany	St Saturnin du Bois
Bazauges	Expiremont	Plassay	St Sauveur d'Aunis
Beaugeay	Fenioux	Polignac	St Savinien
Belluire	Ferrières	Pommiers Moulons	St Séverin s/Boutonne
La Benate	La Flotte	Pont l'Abbé d'Arnout	St Sornin
Benon	Fontaine Chalendray	Pouillac	Ste Soulle
Bemay St Martin	Fontenet	Poursay Garnaud	St Sulpice d'Arnout
Beurly	Forges	Puilboreau	St Sulpice de Royan
Bigny	Le Fouilloux	Puy du Lac	St Vaize
Le Bois Plage en Ré	Fouras	Puyravault	St Xandre
Bords	Geay	Puyrolland	Salignes
Boresse et Martron	Genouillé	Rivedoux Plage	Salles s/Mer
Boscammant	Germignac	Rochefort	Saujon
Bouhet	Gibourne	La Rochelle	Seigné
Bourcefranc le Chapus	Le Gicq	Romegoux	Soubise
Bran	La Grève s/Mignon	Royan	Souligonne
Breuil la Réorte	La Gripperie St Symphorien	Sablanceaux	Sousmoulins
Breuillet	Le Gua	St Agnant	Surgères
Breuil magne	Le Gué d'Altéré	St Aigulin	Taillant
Bussac sur charente	Hiers Brouage	St Augustin	Taillebourg
Bussac Forêt	La Jard	St Christophe	Talmont sur Gironde
Cabariot	La Jarne	St Clément des Baleines	Temant
Celles	La Jarrie Audouin	Ste Colombe	Thairé
Cercoux	Jussas	St Coutant le Grand	Le Thou
Chaillevette	Lagord	St Crépin	Tonnay Boutonne
Chambon	Landes	St Cyr du Doret	Tonnay Charente
Champagnac	Landrais	St Denis d'Oléron	Torxe
Champagne	Léoville	St Dizant du Gua	Trizay
Champdolent	Loire s/Nie	St Félix	La Vallée
Chantemerle s/la Soie	Loix	St Froult	Vandre
Le Chateau d'Oléron	Longèves	Ste Gemme	Varzay
Chatelaillon Plage	Loulay	St Georges de Didonne	Vergné
Chatenet	Lozay	St Georges d'Oléron	La Vergne
Le Chay	Luchat	St Georges du Bois	Vérines
Chepniers	Lussac	St Germain de Marencennes	Vervant
Chervettes	Lussant	St Hippolyte	Vibrac
Chevanceaux	Marennes	St Jean d'Angély	La Villedieu
Chives	Marignac	St Jean d'Angle	Villemorin
Cierzac	Marsais	St Jean de Liversay	Vileneuve la Comtesse
Cire d'Aunis	Marsilly	St Just Luzac	Villiers Couture
Clérac	Les Mathes	St Laurent de la Barrière	Vinax
La Clisse	Mazeray	St Laurent de la Prée	Viollet
La Clotte	Medis	Ste Lheurine	Virson
Covert	Mérignac	St Loup	Voissay
Contre	Meux	St Mandé s/Brédoire	Vouhé
Corne Ecluse	Migré	St Mard	Port des Barques
Corne Royal	Moeze	Ste Marie de Ré	La Brée les Bains
La Couarde s/Mer	Montendre	St Martial sur Né	

